



Responsabilité a l'achat d'un téléphone a carte

Par **doudie**, le **23/10/2009** à **19:17**

Bonjour, rnvoilà j'ai reçu hier une lettre des service de recouvrement me demandant de payer des factures impayées sur un téléphone que je n'ai pas. Après plusieurs recherche, il m'est apparu que j'avais acheté un téléphone a carte a mon ex compagnon il y a 4 ans (sans abonnement). A notre séparation, ce dernier devait changer le nom (ce qu'il n'a pas fait). Il a ensuite changer le compte téléphonique pour prendre un abonnement qu'il n'a pas payé; A la résiliation de la ligne, la société Orange lui a adressé une facture qu'il n'a pas répondu; La société de recouvrements s'est alors adresé a moi pour le paiement.rnMa question est celle-ci : quelle responsabilité je peux avoir vis a vis de ce téléphone (et donc de ce compte téléphonique)? Devrais-je payer la somme que l'on me demande?rnJe vous remercie d'avance de m'informer a ce sujet. J'ai deja contacté les services concernés mais pas de réponses.